

ADDENDUM REGLEMENT SPORTIF MOTOCROSS 2020

Annexe 1 Motocross Belgian Masters:

A. Participants & inscriptions

Le “**Championnat de Belgique Belgian Masters 250**” et le “**Championnat de Belgique Belgian Masters 500**” est accessible aux pilotes belges et étrangers. L'épreuve doit être inscrite au calendrier Open de la FIM Europe et au calendrier international de la FIM.

Les pilotes doivent être détenteurs d'une licence annuelle **Inter 500, Inters 250, Nationaux 500 ou Nationaux 250** délivrée par la FMWB, la VMBB ou par une fédération reconnue par la FIM/ FIM Europe.

Les licenciés 1 manifestation et les pilotes avec une autorisation délivrée par une fédération avec laquelle la FMB, la FMWB ou la VMBB ont conclu un accord de collaboration pourront participer moyennant l'accord de l'organisateur concerné.

Pour les épreuves du **Belgian Masters 250 et Belgian Masters 500**, uniquement les participants des catégories Nationaux et Inters (250+500) ainsi que les coureurs étrangers devront s'inscrire via le site web <http://www.fmb-bmb.be> au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

Le droit d'inscription comme repris à l'article 14.1 **pour les épreuves internationales** sera d'application à **l'exception des coureurs MXGP/MX2 des teams GP permanents.**

7 jours avant l'épreuve, la FMB publiera la liste des engagés sur le site web FMB.

A. Déroulement de l'épreuve

Chaque épreuve se compose

- **Belgian Masters 500cc: 5 min. libres- & 20 min. chrono.**
- **Belgian Masters 250cc: 5 min. libres - & 20 min. chrono.**
- **Belgian Masters 500cc: 2 courses de 30 minutes + 1 tour.**
- **Belgian Masters 250cc: 2 courses de 30 minutes + 1 tour.**

B. Championnat de Belgique

Les coureurs ayant participé à au moins 3 épreuves du Championnat du monde FIM MXGP/MX2 seront qualifiés d'office pour les épreuves Belgian Masters 250 et Belgian Masters 500.

Les deux manches Belgian Masters 250 et Belgian Masters 500 seront pris en compte pour le classement du Championnat de Belgique. Les points accordés par manche aux 20 premiers pilotes classés sont attribués comme suit :

25 – 22 – 20 – 18 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 .

En cas d'ex aequo à la fin du championnat, le nombre de meilleures places sera prépondérant. Si l'ex aequo persiste, la dernière manche sera prépondérante.

L'organisateur pourra compléter le programme suivant son choix. Le programme complet doit être repris dans le règlement particulier et approuvé par le directeur de course.

C. Barème des prix

Pour l'attribution du barème des prix par manche, le barème des prix suivant sera d'application.

Belgian Masters 250: 1. 700 EUR 2. 500 EUR 3. 300 EUR 4. 250 EUR 5. 200 EUR 6. 150 EUR 7. 125 EUR 8. 100 EUR 9. 75 EUR 10. 50 EUR 11. 50 EUR 12. 50 EUR 13. 50 EUR 14. 50 EUR 15. 50 EUR TOT = 2700 EUR x 2 manches = 5400 EUR

Belgian Masters 500: 1. 1000 EUR 2. 800 EUR 3. 600 EUR 4. 500 EUR 5. 400 EUR 6. 300 EUR 7. 250 EUR 8. 200 EUR 9. 150 EUR 10. 100 EUR 11. 75 EUR 12. 75 EUR 13. 75 EUR 14. 75 EUR 15. 75 EUR TOT = 4675 EUR x 2 manches = 9350 EUR

Total: 14.750 EUR

D. Particularités

- Le prix d'entrée pour une épreuve du Belgian Masters est fixé à 25 EUR maximum.
- Pour tous les points non repris dans cette annexe, le règlement sportif Motocross sera d'application.